



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES ENTRÉES EN FORMATION
DES DEMANDEURS D'EMPLOI
AU 3^E TRIMESTRE 2019

Au 3^e trimestre 2019, on compte environ 211 500 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

LE NOMBRE D'ENTRÉES
EN FORMATION AUGMENTE DE

24%

SUR UN AN

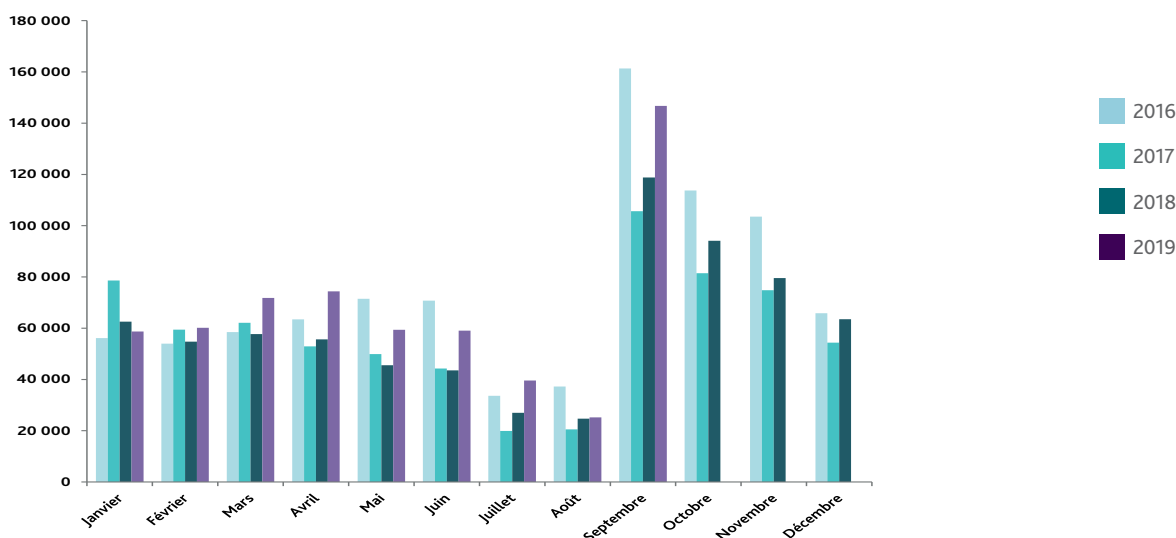
Environ 211 500 entrées en formation au
3^e trimestre 2019, soit + 24% sur un an

Entre juillet et septembre 2019, on compte 211 500 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Le nombre d'entrées en formation augmente de 24% sur un an, après avoir augmenté de 17% entre le 3^e trimestre 2017 et le 3^e trimestre 2018. [cf. Graphique 1].

L'augmentation observée sur l'année 2016 et au 1^{er} trimestre 2017 s'expliquait par la mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires ». Le nombre d'entrées en formation a ensuite diminué à compter du second trimestre 2017 jusqu'à mi 2018. A partir du troisième trimestre 2018, le nombre d'entrées en formation repart à la hausse (+ 17% par rapport au troisième trimestre 2017), cette augmentation se confirmant en 2019 avec la mise en place du Plan d'investissement dans les compétences : les entrées en formation de demandeurs d'emploi augmentent de 9% en glissement annuel au premier trimestre 2019, de 33% au deuxième et de 24% au troisième.

Graphique 1

ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



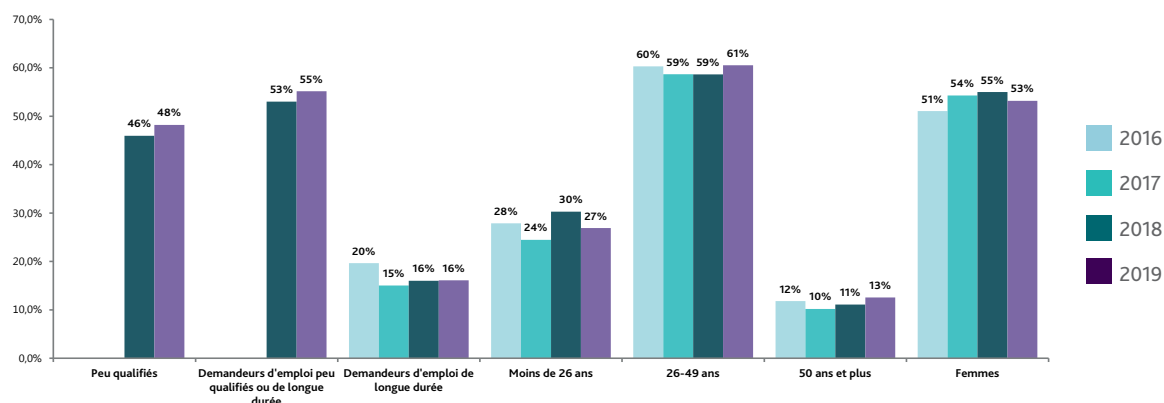
Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La part des demandeurs d'emploi peu qualifiés augmente de 2 points

La part des demandeurs d'emploi peu qualifiés parmi les demandeurs d'emploi entrés en formation augmente de 2 points au troisième trimestre 2019, passant de 46% à 48%. La part des demandeurs d'emploi de longue durée se stabilise au taux de 16%. Par ailleurs, 61% des demandeurs d'emploi entrés en formation au 3^e trimestre 2019 ont entre 26 ans et 49 ans, en légère augmentation sur un an (+2 points). La part des jeunes a diminué de 3 points sur un an tout comme la part des femmes (-2 points). Elles représentent 53% des personnes entrées en formation sur ce trimestre. [cf. Graphique 2].

Graphique 2

CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRANT EN FORMATION AU 3^e TRIMESTRE



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La part des formations financées par Pôle emploi augmente de 10 points sur un an

50% des entrées en formation de demandeurs d'emploi au 3^e trimestre 2019 ont été financées, totalement ou partiellement, par Pôle emploi. Cette part est en hausse par rapport au 3^e trimestre 2018, où elle était de 40%, mais demeure inférieure à la part associée au troisième trimestre de 2016. Cette hausse est portée par les aides individuelles à la formation (AIF), qui augmente de 10 points ; la part globale des actions de formation collective (AFC), des préparations opérationnelles à l'emploi collectives (POEC) et des préparations à l'emploi individuelles (POEI), est stable depuis 1 an. Les entrées en formation pour objectif de certification sont les plus nombreuses et concentrent 42% de l'ensemble des entrées en formation au 3^e trimestre 2019. Sur un an, la part des entrées pour professionnalisation augmente (+2 points), tout comme celle des entrées ayant pour objectif le perfectionnement et l'élargissement des compétences (+4 points). A contrario, les parts associées à la mobilisation/aide au projet professionnel et à la formation à la création d'entreprise sont en diminution.

Tableau 1

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE DE FORMATION

	3 ^e trimestre 2016	3 ^e trimestre 2017	3 ^e trimestre 2018	3 ^e trimestre 2019
Ensemble	100%	100%	100%	100%
Par type de formation				
AFC	15%	5%	6%	6%
AIF	31%	18%	21%	31%
POEI	3%	5%	3%	3%
AFPR	5%	6%	6%	5%
POEC	2%	3%	4%	4%
Conseil Régional	33%	45%	44%	41%
Autres formations (Agefiph, etc.)	11%	18%	15%	9%
Par objectif de formation				
Certification	47%	45%	42%	42%
Professionalisation	17%	12%	12%	14%
Pré-qualification	5%	5%	4%	4%
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	7%	11%	9%	9%
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	7%	5%	5%	6%
Mobilisation, aide au projet professionnel	5%	4%	4%	3%
Perfectionnement, élargissement des compétences	6%	5%	6%	10%
Formation à la création d'entreprise	4%	4%	4%	2%
Autres	3%	9%	14%	12%

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La durée moyenne des formations diminue légèrement

En un an, la durée moyenne des formations suivies par les demandeurs d'emploi diminue, passant de 775 heures à 669 heures. Cette baisse est en lien avec celle des formations financées par le conseil régional (-113 heures). Par ailleurs, la baisse des durées de formation concerne principalement les objectifs de professionnalisation (-258 heures sur un an), de certification (-182 heures), et de pré-qualification (130 heures) [cf. [tableau 2](#)].

Tableau 2

DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR TYPE ET OBJECTIF DE FORMATION (EN HEURES)

	3 ^e trimestre 2016	3 ^e trimestre 2017	3 ^e trimestre 2018	3 ^e trimestre 2019
Ensemble	696	831	775	669
Par type de formation				
AFC	443	450	468	471
AIF	306	163	213	284
POEI	225	237	260	268
AFPR	252	246	266	283
POEC	304	314	329	343
Conseil Régional	1 231	1 255	1 167	1 054
Autres formations (Agefiph...)	1 061	1 091	1 053	1 048
Par objectif de formation				
Certification	951	1 205	1 178	996
Professionalisation	770	933	660	402
Pré-qualification	635	644	613	483
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	242	242	264	277
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	247	275	309	267
Mobilisation, aide au projet professionnel	344	343	352	317
Perfectionnement, élargissement des compétences	218	346	244	338
Formation à la création entreprise	95	80	65	93

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Trois champs de formations concentrent un tiers des formations

Au 3^e trimestre 2019, dix champs de formation regroupent plus de 64% des entrées en formation¹ [cf. [Tableau 3](#)]. Parmi eux, trois champs regroupent un tiers des entrées en formation : le développement personnel et professionnel (préparation à un concours, remise à niveau, alphabétisation, etc.), le transport et la santé secteur sanitaire. Les durées moyennes des formations relevant des champs santé secteur sanitaire et action sociale sont bien plus élevées (respectivement 2 158 heures et 1 477 heures). En revanche, elle est particulièrement faible dans le secteur de la manutention (122 heures).

Tableau 3

DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR DOMAINE DE FORMATION (EN HEURES)

	3 ^e trimestre 2016		3 ^e trimestre 2017		3 ^e trimestre 2018		3 ^e trimestre 2019	
	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)
Développement personnel et professionnel	12%	364	12%	375	12%	344	13%	342
Transport	8%	278	7%	325	8%	289	11%	239
Santé secteur sanitaire	11%	2 156	14%	2 319	13%	2 328	10%	2 158
Manutention	7%	123	5%	133	5%	167	6%	122
Action sociale	6%	1 428	7%	1 613	7%	1 597	6%	1 477
Secrétariat assistantat	4%	528	3%	590	4%	588	4%	533
Hotellerie restauration	4%	488	4%	450	3%	449	4%	391
Langues	4%	258	2%	313	3%	323	3%	256
Services divers	3%	649	3%	631	3%	591	3%	562
Commerce	4%	552	4%	516	4%	520	3%	526

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Note : Seuls les 10 premiers champs de formation du 3^e trimestre 2019 sont présentés ici.

Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du **Fichier des entrées en formation de Pôle emploi**. Ce fichier statistique est constitué à partir des deux types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

LES TYPES DE FORMATION

- **Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle)** : d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POE, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- **Action de Formation Conventionnée (AFC)** : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- **Aide Individuelle à la Formation (AIF)** : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- **Autres formations** : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCO. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

LES OBJECTIFS DE FORMATION

- **Certification** : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).
- **Professionnalisation** : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais elles ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.
- **Pré-qualification** : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.
- **Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation** : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.
- **Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel** : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.
- **Perfectionnement, élargissement des compétences** : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

LA RÉMUNÉRATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux (Rémunération publique de stage - RPS).

Des données complémentaires sur la formation des demandeurs d'emploi sont disponibles sur le site statistiques.pole-emploi.org/formation.

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

